

*SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DES EAUX DE BERGHEIM,
SAINT-HIPPOLYTE
ET ENVIRONS*

**PROCES-VERBAL DU COMITE-DIRECTEUR
SEANCE DU 14 AVRIL 2025**

Sous la présidence de M. François MULLER, Président

Le quatorze avril deux-mille-vingt-cinq à 18 heures, le Comité-Directeur s'est réuni, en séance ordinaire, en la mairie de Bergheim. La séance est présidée par Monsieur François MULLER, Président.

Date de convocation : 26/03/2025

SECTEURS	SIE	SIES	SIEB
Nombre de délégués élus	12	9	8
Nombre de délégués en fonction	12	9	8
Quorum	7	5	5
Nombre de délégués présents	10	8	8
Nombre de procuration	0	0	0

Etaient présents :

MM. MULLER François, Président (Bergheim), KLEIN Jean-Marie, 1^{er} vice-président (Saint-Hippolyte), DEISS Denis (Bergheim), EBLIN Jean-Paul (Orschwiller), BRUNTZ Guy et SPROLEWITZ Robert (Rodern), Mme ENGEL-BARIL Sandrine, *arrivée à 18H08 du point n° 4.1 au point 17.1* (Rorschwihr), MM. FUHRER Claude (Rorschwihr), délégués titulaires, MM. METZGER Christian, *du point n° 1 au point n° 3* (Rorschwihr), ZIRGEL Jean-Luc (Saint-Hippolyte) et BIHL Hubert (Thannenkirch), délégués suppléants.

Membre absente excusée et suppléée :

Mme MICHEL Amélie, déléguée titulaire (Thannenkirch), suppléée par M. BIHL Hubert

Membres absents non excusés et suppléés :

Mme ENGEL-BARIL Sandrine, déléguée titulaire (Rorschwihr), suppléée par M. METZGER Christian, *du point n° 1 au point n° 3*
M. HUBER Claude, délégué titulaire (Saint-Hippolyte), suppléé par M. ZIRGEL Jean-Luc

Membre absent excusée et non représenté : Néant.

Membres absents non excusés et non représentés :

M. MORIS Olivier, 2^{ème} vice-président (Orschwiller)
M. SCHRAMM Jean-Pierre, délégué titulaire (Thannenkirch)

A donné procuration de vote : Néant.

Autres participants :

M. LISCHETTI Georges, délégué suppléant (Bergheim)
M. METZGER Christian, délégué suppléant (Rorschwihr), *à partir du point n° 4*
Mme DEJONGHE Valérie, secrétaire de mairie de Bergheim
M. MEYER Quentin, responsable des ST de Bergheim

Autre participant excusé :

M. ZAMOLO Léo, secrétaire de mairie de Saint-Hippolyte

Autres participants non excusés :

M. EGELE Dominique, délégué suppléant (Orschwiller)
M. SALBER Jean-Jacques, délégué suppléant (Rodern)

Secrétaire de séance : M. KLEIN Jean-Marie

---0000000---

Monsieur François MULLER, Président, ouvre la séance du Comité-Directeur, convoqué en date du 26 mars 2025, en saluant cordialement l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2024
3. Mise à jour des statuts du syndicat
4. Points divers - Communications

Service général - SIE

5. Approbation des comptes de gestion et administratif 2024
6. Affectation du résultat de la section d'exploitation 2024
7. Approbation du budget primitif 2025
8. Points divers - Communications

Secteur 1 - SIES - Eau de Source

9. Approbation des comptes de gestion et administratif 2024
10. Affectation du résultat de la section d'exploitation 2024
11. Approbation du budget primitif 2025
12. Points divers - Communications

Secteur 2 - SIEB - Eau de Nappe

13. Approbation des comptes de gestion et administratif 2024
14. Affectation du résultat de la section d'exploitation 2024
15. Approbation du budget primitif 2025
16. Convention de partenariat pour la mise en œuvre d'actions de préservation de la ressource en eau pour les captages de Colmar et environs
17. Points divers - Communications

Il passe immédiatement à l'ordre du jour qui appelle, en point n° 1, la désignation d'un secrétaire de séance.

POINT 1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition du Président,
Le Comité-Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE** Monsieur Jean-Marie KLEIN, vice-président, secrétaire de séance, assisté de Madame Valérie DEJONGHE, secrétaire auxiliaire.

POINT 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024

Aucune observation n'ayant été formulée ni par écrit, ni verbalement, le Président déclare le procès-verbal définitivement adopté, à l'unanimité des membres présents.

POINT 3. MISE A JOUR DES STATUTS DU SYNDICAT

VU la délibération n° 4.2 du 26 septembre 2024 portant sur la décision de maintenir, pour l'année 2025, les taux de répartition des contributions des communes du secteur 2 : Eau potable de nappe

Considérant que l'étude de transfert obligatoire des compétences eau et assainissement à partir du 1^{er} janvier 2026, menée par la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé, sera finalisée et présentée d'ici le mois de mai prochain

Considérant l'adoption par le Sénat de la proposition de loi assouplissant la gestion des compétences « eau » et « assainissement », mettant ainsi fin à l'obligation aux intercommunalités de transférer à compter du 1^{er} janvier 2026

Considérant le projet de révision des statuts du syndicat, notamment l'article 6.1 Contributions au budget principal du Secteur 2 : eau potable de nappe, plus précisément concernant les pourcentages appliqués et arrêtés en ce qui concerne les dépenses d'entretien, les autres charges d'exploitation et les charges exceptionnelles..., pour les 10 prochaines années au moins (2014 à 2023), **sous réserve toutefois** d'une prise de position du syndicat de transférer ou non cette compétence à l'avenir

Sur proposition du Président,

Le Comité-Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à lancer une consultation et missionner un bureau d'expert pour un accompagnement à la révision des statuts, le cas échéant.

Arrivée de Mme Sandrine ENGEL-BARIL (18H08).

POINT 4. POINTS DIVERS - COMMUNICATIONS

4.1 Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable

Messieurs François MULLER et Jean-Marie KLEIN présentent et commentent le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau potable de l'exercice 2024 des secteurs SIES (*eau de source*) et SIEB (*eau de nappe*)

Sur proposition du Président,

Le Comité-Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- **d'adopter** le rapport 2024 sur le prix et la qualité des services de l'eau potable
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à prendre ou à signer tout acte y afférent.

4.2 Transfert de compétence de l'eau potable de nappe et de source

Le Président informe le Comité-Directeur d'une récente rencontre avec les responsables du SDEA et de la discussion engagée en ce qui concerne le transfert éventuel des compétences du Syndicat.

M. Jean-Marie KLEIN, Vice-président rappelle les principes fondamentaux de gestion et du fonctionnement des sources en régie, et ce depuis plus d'un siècle, ainsi que l'implication et l'attachement des agents dans le cadre de leur intervention extrêmement efficace, avec toute la connaissance approfondie du terrain.

Le Président précise d'autre part que dans le cadre d'un projet de transfert de compétences de l'eau potable de nappe et de source, il pourrait être envisagé une mise à disposition du personnel des collectivités au SDEA.

D'autre part, ayant connaissance d'une étude sur la dégradation d'eaux de nappe dans certains secteurs (hors périmètre du syndicat), une réflexion pourrait être menée sur la possibilité de mélanger les eaux de nappe et de source. A suivre.

VU la délibération n° 3 du 14 avril 2025 portant sur la mise à jour des statuts du syndicat et considérant entre autres :

- que l'étude de transfert obligatoire des compétences eau et assainissement à partir du 1^{er} janvier 2026, menée par la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé, sera finalisée et présentée d'ici le mois de mai prochain
- de l'adoption par le Sénat de la proposition de loi assouplissant la gestion des compétences « eau » et « assainissement », mettant ainsi fin à l'obligation aux intercommunalités de transférer à compter du 1^{er} janvier 2026
- du projet de révision des statuts du syndicat, notamment l'article 6.1 Contributions au budget principal du Secteur 2 : eau potable de nappe, plus précisément concernant les pourcentages appliqués et arrêtés en ce qui concerne les dépenses d'entretien, les autres charges d'exploitation et les charges exceptionnelles..., pour les 10 prochaines années au moins (2014 à 2023), sous réserve toutefois d'une prise de position du syndicat de transférer ou non cette compétence à l'avenir

Le Comité-Directeur PREND ACTE qu'il sera appelé à se prononcer, à moyen terme, lors d'une prochaine séance, sur un transfert éventuel de la compétence de l'eau potable de nappe (secteur 2) et de source (secteur 1). A suivre.

4.3 Réunion de la Commission Locale pour la STEP

Le Président informe que la commission locale « STEP et Environs » du SDEA se tiendra le jeudi 22 mai prochain à 17H30, en mairie de Bergheim (salle du Conseil Municipal en rez-de-chaussée).

SIE - SERVICE GENERAL

POINT 5. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2024**5.1 Approbation du compte de gestion 2024**

Le Président soumet au Comité-Directeur le compte de gestion de l'exercice 2024 établi par le Responsable du Service de Gestion Comptable de Kaysersberg-Vignoble. Les résultats concordent avec ceux du compte administratif 2024.

Mis aux voix, le compte de gestion 2024 est approuvé, à l'unanimité.

5.2 Approbation du compte administratif 2024

Le compte administratif 2024 est soumis à l'approbation et au vote du Comité-Directeur.

Le Comité-Directeur, après avoir passé en revue et dans le détail les différents comptes,

- **ATTESTE** la régularité des comptes
- **DONNE** quitus au Président
- **ARRETE** le compte administratif de l'exercice considéré comme suit :
 - ▷ excédent global de clôture : **2 930,95 €**
 - *Excédent d'exploitation* : 2 930,95 €
 - *Excédent d'investissement* : 0 €

Mis aux voix, le compte administratif 2024 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président n'ayant pas participé au vote.

POINT 6. AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION D'EXPLOITATION 2024

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 se monte à 2 930,95 €.

VU l'instruction ministérielle M49 sur la comptabilité des services publics locaux de distribution d'eau et d'assainissement

Le Comité-Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de réaffecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » pour le financement des dépenses d'exploitation du présent budget primitif : 2 930,95 €.

POINT 7. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Au préalable de la présentation du projet de budget primitif de l'exercice 2025 et conformément à l'article L.5211-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président présente l'état récapitulatif des indemnités perçues par les élus du Syndicat au titre des mandats exercés au sein du Comité-Directeur ou en tant que représentant du Syndicat au sein d'un syndicat mixte.

VU les délibérations n° 4.1 et 4.2 du 10 avril 2024 fixant les modalités de versement et les montants des indemnités des élus et des intervenants communaux

VU l'ébauche du budget primitif 2025 avec tous les renseignements utiles qui s'y rapportent

Le Comité-Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- **D'ARRETER** le budget primitif 2025 comme suit :

Dépenses d'exploitation	32 840 €	Dépenses d'investissement	0 €
Recettes d'exploitation	32 840 €	Recettes d'investissement	0 €

- **DE MAINTENIR** les frais d'exploitation du **BUDGET GENERAL (S.I.E.)** à hauteur de 5 000 € HT et de les **REPARTIR** au prorata comme suit :

COMMUNES	TAUX %	REPARTITION € HT	TVA 20 % € TVA	REPARTITION € TTC
BERGHEIM	35.00	1 750.00	350.00	2 100.00
ORSCHWILLER	5.00	250.00	50.00	300.00
RODERN	15.00	750.00	150.00	900.00
RORSCHWIHR	15.00	750.00	150.00	900.00
SAINTE-HIPPOLYTE	25.00	1 250.00	250.00	1 500.00
THANNENKIRCH	5.00	250.00	50.00	300.00
TOTAUX	100.00	5 000.00	1 000.00	6 000.00

POINT 8. POINTS DIVERS - COMMUNICATIONS

Néant.

Secteur 1 - SIES - EAU DE SOURCE**POINT 9. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2024****9.1 Approbation du compte de gestion 2024**

Le Président soumet au Comité-Directeur le compte de gestion de l'exercice 2024 établi par le Responsable du Service de Gestion Comptable de Kaysersberg-Vignoble. Les résultats concordent avec ceux du compte administratif 2024.

**Mis aux voix, le compte de gestion 2024 est approuvé, à l'unanimité.
Monsieur le Président ayant participé au vote.**

9.2 Approbation du compte administratif 2024

Le compte administratif 2024 est soumis à l'approbation et au vote du Comité-Directeur.

Le Comité-Directeur, après avoir passé en revue et dans le détail les différents comptes,

- **ATTESTE** la régularité des comptes
- **DONNE** quitus au Président
- **ARRETE** le compte administratif de l'exercice considéré comme suit :
 - ▷ excédent global de clôture : **110 335,56 €**
 - *Excédent d'exploitation* : 19 158,17 €
 - *Excédent d'investissement* : 91 177,39 €

Les restes à réaliser **en recettes** d'investissement s'élèvent à : 7 232 €.

L'excédent réel global d'investissement se chiffre à 117 567,56 €.

**Mis aux voix, le compte administratif 2024 est approuvé à l'unanimité.
Monsieur le Président n'ayant pas participé au vote.**

POINT 10. AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION D'EXPLOITATION 2024

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 se monte à 19 158,17 €.

VU l'instruction ministérielle M49 sur la comptabilité des services publics locaux de distribution d'eau et d'assainissement

**Le Comité-Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Monsieur le Président ayant participé au vote.**

- **DECIDE** de réaffecter dans sa totalité le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » pour le financement des dépenses d'exploitation du présent budget primitif : 19 158,17 €.

POINT 11. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Au préalable de la présentation du projet de budget primitif de l'exercice 2025 et conformément à l'article L.5211-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président présente l'état récapitulatif des indemnités perçues par les élus du Syndicat au titre des mandats exercés au sein du Comité-Directeur ou en tant que représentant du Syndicat au sein d'un syndicat mixte.

VU les délibérations n° 4.1 et 4.2 du 10 avril 2024 fixant les modalités de versement et les montants des indemnités des élus et des intervenants communaux

VU l'ébauche du budget primitif 2025 avec tous les renseignements utiles qui s'y rapportent

**Le Comité-Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Monsieur le Président ayant participé au vote.**

DECIDE

- **D'ARRETER** le budget primitif 2025 comme suit :

Dépenses d'exploitation	42 350 €	Dépenses d'investissement	107 950 €
Recettes d'exploitation	42 350 €	Recettes d'investissement	107 950 €

- **DE MAINTENIR** la contribution ordinaire des communes du secteur **EAU DE SOURCE (S.I.E.S.)** à **23 000 €** :

COMMUNES	TAUX %	MONTANT €
SAINT-HIPPOLYTE	51	11 730.00
ORSCHWILLER	23	5 290.00
RODERN	15	3 450.00
RORSCHWIHR	11	2 530.00
TOTAUX	100	23 000.00

- **D'INDEMNISER** la Commune de Saint-Hippolyte pour la mise à disposition d'un agent et d'un véhicule communal, à savoir :

Agent (coût horaire : 19.44 €)	Véhicule 6 CV
2 heures hebdomadaires x 47 semaines = 1 827.36 €	Kilométrage annuel : 1 000 km x 0.32 € = 320 €
Total : 2 147.36 € arrondis à 2 150 €	

POINT 12. POINTS DIVERS - COMMUNICATIONS**12.1 Étude hydrogéologique pour la recherche d'une nouvelle ressource en eau potable**

Est soumis au Comité-Directeur le projet d'étude hydrogéologique pour la recherche d'une nouvelle ressource en eau potable tel qu'établi par la société PLUME-ECI de 67-Geudertheim

*Entendu l'exposé de M. Jean-Marie KLEIN, Vice-Président et sur proposition du Président,
Le Comité-Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **CONFIE** la réalisation de l'étude suscitée à la société PLUME-ECI pour un coût de 2 340 € TTC (révisable), étant précisé que des travaux préalables (creusement, analyses d'eau, etc) sont nécessaires
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte à intervenir à cet effet.

12.2 Travaux complémentaires au programme de travaux 2025

Le Président informe du constat de résurgences d'eaux sur le réseau en amont du distributeur n° 1 d'eau de source.

*Sur proposition du Président,
Le Comité-Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **AUTORISE** le Président à engager les travaux nécessaires suite à ce constat, comportant l'installation de dispositifs d'écoute des conduites permettant ainsi de localiser plus rapidement les fuites d'eau, de réduire le besoin d'excavations inutiles et de minimiser les dommages potentiels et les pertes d'eau
- **CHARGE** le Président de consulter des entreprises à cet effet et **P'AUTORISE** à signer tout document y afférent.

Secteur 2 - SIEB - EAU DE NAPPE**POINT 13. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2024****13.1 Approbation du compte de gestion 2024**

Après s'être assuré des identités de valeurs du compte administratif de l'exercice 2024 avec les indications du compte de gestion établi par le Service de Gestion Comptable,

Mis aux voix, le compte de gestion 2024 est approuvé, à l'unanimité.

13.2 Approbation du compte administratif 2024

Le compte administratif 2024 est soumis à l'approbation et au vote du Comité-Directeur.

Le Comité-Directeur, après avoir passé en revue et dans le détail les différents comptes,

- **ATTESTE** la régularité des comptes
- **DONNE** quitus au Président
- **ARRETE** le compte administratif de l'exercice considéré comme suit :
 - ▷ excédent global de clôture : **845 488,10 €**
 - *Excédent d'exploitation* : 123 125,10 €
 - *Excédent d'investissement* : 722 363 €

Les restes à réaliser **en dépenses** d'investissement s'élèvent à : 47 400 €.

Les restes à réaliser **en recettes** d'investissement s'élèvent à : 28 928 €.

L'excédent réel global d'investissement se chiffre à 827 016.10 €.

**Mis aux voix, le compte administratif 2024 est approuvé à l'unanimité.
Monsieur le Président n'ayant pas participé au vote.**

POINT 14. AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION D'EXPLOITATION 2024

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 se monte à 123 125,10 €.

VU l'instruction ministérielle M49 sur la comptabilité des services publics locaux de distribution d'eau et d'assainissement

Le Comité-Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 comme suit :
 - ▷ **73 125,10 €** au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »
 - ▷ **50 000 €** au compte 1068 « Autres réserves » repris en recettes budgétaires du budget primitif 2025.

POINT 15. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Au préalable de la présentation du projet de budget primitif de l'exercice 2025 et conformément à l'article L.5211-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président présente l'état récapitulatif des indemnités perçues par les élus du Syndicat au titre des mandats exercés au sein du Comité-Directeur ou en tant que représentant du Syndicat au sein d'un syndicat mixte.

VU les délibérations n° 4.1 et 4.2 du 10 avril 2024 fixant les modalités de versement et les montants des indemnités des élus et des intervenants communaux

VU la délibération n° 4.2 du 26 septembre 2024 portant sur la décision de maintenir, pour l'année 2025, les taux de répartition des contributions des communes du secteur 2 : Eau potable de nappe

VU la délibération n° 3 du 14 avril 2025 portant sur la mise à jour des statuts du syndicat

VU l'ébauche du budget primitif 2025 avec tous les renseignements utiles qui s'y rapportent

Considérant que les redevances de l'Agence de l'Eau évoluent pour l'exercice 2025 avec l'entrée en vigueur de la réforme des redevances

Considérant que la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau potable a évolué et a été fixée à 0.0832 €/m³, au lieu de 0.0520 €/m³ auparavant

Le Comité-Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- **D'ARRETER** le budget primitif 2025 comme suit :

Dépenses d'exploitation	267 300 €	Dépenses d'investissement	892 170 €
Recettes d'exploitation	267 300 €	Recettes d'investissement	892 170 €

- **DE REPARTIR** les frais d'exploitation du secteur EAU DE NAPPE (S.I.E.B.) de 119 974,37 € HT au prorata des pourcentages suivants comme suit :

COMMUNES	TAUX %	REPARTITION € HT	TVA 5,50 % € TVA	REPARTITION € TTC
BERGHEIM	42,87	51 433,01	2 828,82	54 261,83
RODERN	10,88	13 053,21	717,93	13 771,14
RORSCHWIHR	11,64	13 965,02	768,08	14 733,10
SAINT-HIPPOLYTE	34,61	41 523,13	2 283,77	43 806,90
TOTAUX	100,00	119 974,37	6 598,60	126 572,97

- **D'AUGMENTER** et de **FIXER** le prix de l'eau à 0,1932 € HT le m³ porté à **0,20 € HT le m³**
- **DE MAINTENIR** la durée d'occupation du ou des préposés chargés des travaux relevant du service Eau de Nappe (suivi des réservoirs) à 8 heures par semaine (8/35^{ème})
- **D'INDEMNISER** la Ville de Bergheim pour la mise à disposition d'un véhicule, dans le cadre des déplacements effectués par le préposé pour assurer le bon fonctionnement des installations syndicales, sur la base d'un tarif forfaitaire (véhicule 5CV), à savoir :

Eléments	Eau
Kilométrage annuel	4 000 km
Tarif appliqué	0.543 € le km
Total	4 000 km x 0.543 € = 2 172 €

POINT 16. CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS DE PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU POUR LES CAPTAGES DE COLMAR ET ENVIRONS

L'Alsace a la chance d'abriter l'une des plus importantes ressources d'eau souterraine d'Europe. Abondante et facilement exploitable, la nappe phréatique du Rhin n'en est pas moins vulnérable aux effets de l'activité humaine, et sa qualité se dégrade continuellement.

Une tendance à la hausse des teneurs en phytosanitaires dans les eaux de la nappe d'Alsace est constatée depuis plusieurs années.

C'est notamment le cas pour certains des forages exploités par le Syndicat mixte du Niederwald, le SIEB, le SIEPI et Colmar Agglomération dont les contrôles analytiques renforcés ont confirmé la présence de certains produits de dégradation de pesticides, appelés métabolites, à des teneurs très proches voire quelquefois supérieures à la limite de qualité.

Conscients de l'enjeu de mettre en œuvre des actions de prévention pour préserver la ressource en eau et compte tenu du fait que les périmètres des aires d'alimentation et des zones d'apports théoriques des différents captages sont relativement rapprochées, voire se superposent en partie, ces quatre établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ont décidé de mutualiser une partie des missions d'animation visant la préservation de la ressource en eau dès 2024 dans le cadre d'une première convention de partenariat d'un an.

Fort du succès de ce travail partenarial, les différents établissements publics partenaires ont souhaité reconduire ce partenariat pour les 3 prochaines années (2025 à 2027).

Le principe de portage des missions d'animation pour la préservation de la ressource en eau proposé est le même que l'année précédente à savoir que le travail sera assuré pour l'ensemble des structures par un(e) chargé(e) de mission « préservation de la ressource en eau », agent(e) employé(e) par Colmar Agglomération bénéficiant pour 2025 d'un soutien financier de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

A ce titre, une participation aux frais d'animation de la stratégie de préservation de la ressource en eau sera refacturée par Colmar Agglomération à chaque EPCI en fonction d'une clé de répartition des dépenses annuelles liées à l'animation validée en comité de pilotage par l'ensemble des parties. La synthèse financière prévisionnelle pour l'année 2025 est donnée dans le tableau ci-dessous :

	Colmar Agglomération	SM du Niederwald	SIEB	SIEPI
Taux de répartition des dépenses liées à l'animation des actions de préservation de la ressource en eau	72,3%	10,3%	10,3%	7,1%

Les modalités techniques et financières de ce partenariat sont détaillées dans la convention de partenariat donné en annexe de la présente délibération.

En conséquence, le projet de délibération suivant vous est soumis pour approbation :

Le Comité-Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat relative à la mise en œuvre d'actions de préservation de la ressource en eau pour les captages de Colmar et environs ci-jointe.
- **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention définissant les modalités de fonctionnement du groupement de commandes, ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre et l'exécution de la présente délibération.

POINT 17. POINTS DIVERS - COMMUNICATIONS

17.1 Sinistre

Le Comité-Directeur prend acte d'un sinistre constaté le 21 janvier dernier portant sur des dégâts causés par la chute d'arbres sur le site de la station de pompage d'eau potable du Niederwald. Les travaux de réparation portant sur le remplacement du grillage et ses poteaux (sur 12 mètres), ainsi que sur le raccordement de la gouttière du bâtiment sinistrés, ont été réalisés et pris en charge par la Commune de Guémar.

17.2 Tableau comparatif de l'alimentation en eau des réservoirs communaux

Le Président présente le tableau ci-après à titre d'information, indiquant les volumes d'eaux de nappe et de source alimentant les réservoirs communaux sur la période de novembre 2024 au 10 avril 2025 et démontrant la bonne alimentation des eaux de source. Il est rappelé aussi que le syndicat prend à sa charge le coût des m³, des eaux de trop-pleins.

Libellés	Rorschwihr			Rödern			Saint-Hippolyte		
	Entréenappe	Sortieréservoir	%Nappe	Entréenappe	Sortieréservoir	%Nappe	Entréenappe	Sortieréservoir	%Nappe
nov-24	766	1297	59%	804	1572	51%	1281	4673	27%
déc-24	446	1317	34%	2426	3651	66%	502	5671	9%
janv-25	61	1119	5%	30	2059	1%	233	4291	5%
févr-25	58	945	6%	21	1140	2%	211	3991	5%
mars-25	50	1078	5%	44	1372	3%	183	4881	4%
au 10 av-2025	266	586	45%	152	571	27%	61	2181	3%

---ooo0ooo---

Le Président tient à souligner le travail remarquable et l'investissement des agents administratifs et techniques pour la bonne gestion et le bon fonctionnement du syndicat, et les en remercie chaleureusement.

Le Président souligne aussi l'attachement de M. LEY Jean-Paul, conseiller municipal de Bergheim et ancien président, à la bonne gestion du syndicat, qui assiste régulièrement aux réunions du Comité-Directeur et l'en remercie.

---ooo0ooo---

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 19 heures 42 minutes.

Le secrétaire de séance
Jean-Marie KLEIN



Le Président
François MULLER

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE BERGHEIM, SAINT-HIPPOLYTE ET ENVIRONS	PROCES-VERBAL DU COMITE-DIRECTEUR SEANCE DU 14 AVRIL 2025 Sous la présidence de M. François MULLER, Président
---	--

Etaient présents : MM. MULLER François, Président (Bergheim), KLEIN Jean-Marie, 1er vice-président (Saint-Hippolyte), DEISS Denis (Bergheim), EBLIN Jean-Paul (Orschwiller), BRUNTZ Guy et SPROLEWITZ Robert (Rodern), Mme ENGEL-BARIL Sandrine, arrivée à 18H08 *du point n° 4.1 au point 17.1* (Rorschwihr), MM. FUHRER Claude (Rorschwihr), délégués titulaires, MM. METZGER Christian, *du point n° 1 au point n° 3* (Rorschwihr), ZIRGEL Jean-Luc (Saint-Hippolyte) et BIHL Hubert (Thannenkirch), délégués suppléants.

LISTE DES DELIBERATIONS :

N°	Délibération	Vote
1.	Désignation d'un secrétaire de séance	Unanimité
2.	Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2024	Unanimité
3.	Mise à jour des statuts du syndicat	Unanimité
4.	Points divers - Communications	
4.1	Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable	Unanimité
4.2	Transfert de compétence de l'eau potable de nappe et de source	
4.3	Réunion de la Commission Locale pour la STEP	
Service général - SIE		
5.	Approbation des comptes de gestion et administratif 2024 :	
5.1	Approbation du compte de gestion 2024	Unanimité
5.2	Approbation du compte administratif 2024	Unanimité
6.	Affectation du résultat de la section d'exploitation 2024	Unanimité
7.	Approbation du budget primitif 2025	Unanimité
8.	Points divers - Communications	
Secteur 1 - SIES - Eau de Source		
9.	Approbation des comptes de gestion et administratif 2024 :	
9.1	Approbation du compte de gestion 2024	Unanimité
9.2	Approbation du compte administratif 2024	Unanimité
10.	Affectation du résultat de la section d'exploitation 2024	Unanimité
11.	Approbation du budget primitif 2025	Unanimité
12.	Points divers - Communications	
12.1	Etude hydrogéologique pour la recherche d'une nouvelle ressource en eau potable	Unanimité
12.2	Travaux complémentaires au programme de travaux 2025	Unanimité
Secteur 2 - SIEB - Eau de Nappe		
13.	Approbation des comptes de gestion et administratif 2024 :	
13.1	Approbation du compte de gestion 2024	Unanimité
13.2	Approbation du compte administratif 2024	Unanimité
14.	Affectation du résultat de la section d'exploitation 2024	Unanimité
15.	Approbation du budget primitif 2025	Unanimité
16.	Convention de partenariat pour la mise en œuvre d'actions de préservation de la ressource en eau pour les captages de Colmar et environs	Unanimité
17.	Points divers - Communications	
17.1	Sinistre	
17.2	Tableau comparatif de l'alimentation en eau des réservoirs communaux	



Liste publiée et date de mise en ligne le 17 avril 2025

Le Président, François MULLER